Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 78 (1933)

Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse:

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 12.-; 6 mois fr. 7.-3 mois fr. 4.—

Prix du Nº fr. 1.50

1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.—

3 mois fr. 5.-

DIRECTION ET RÉDACTION:

Major R. Masson, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE:

Avenue de la Gare 23, Lausanne.

Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES: Agence de publicité Gust. Amacker, Palud 3, Lausanne.

Un essai de liberté d'action en manœuvres.

N'en déplaise à notre terminologie militaire, qui confond souvent exercices et manœuvres, ou du moins ne fait pas, entre ceux-là et celles-ci, la distinction qui s'imposerait à mon avis, je prétends que ce sont là deux conceptions très différentes. J'ajouterai qu'il faut être bien au clair sur leurs buts respectifs, sous peine de commettre de fâcheuses erreurs dans leur préparation et leur direction.

L'exercice a un caractère restreint et strictement épisodique. Il n'est qu'une péripétie, entre beaucoup d'autres, d'une grande opération qu'on ne joue pas. Ce sera, par exemple, le passage de vive force d'un cours d'eau, l'attaque ou la défense préparée d'une position, un combat de rencontre, un décrochage, un combat en retraite, que sais-je, une opération de guerre quelconque, mais une seule opération. Le but de l'exercice est de familiariser la troupe avec une éventualité bien déterminée, qui peut se présenter en campagne. L'exécution par la troupe en est donc la partie essentielle et le rôle du commandement plutôt secondaire.